

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : DGA Ressources
Tél : 04 66 56 11 89
Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature à Mme Nathalie PARISOT, responsable du service Cap'RH à la direction des ressources humaines

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération C2026_01_01 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant élection du président d'Alès Agglomération,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de service,

Considérant que Mme Nathalie PARISOT exerce les fonctions de responsable du service Cap'RH à la direction des ressources humaines d'Alès Agglomération,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature en matière de ressources humaines à la responsable du service Cap'RH d'Alès Agglomération,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie PARISOT, responsable du service Cap'RH, dans le domaine des ressources humaines, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président d'Alès Agglomération, en ce qui concerne :

- les états du coût du personnel, les certificats administratifs, les états des sommes dues ...

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement de Mme Nathalie PARISOT, responsable du service Cap'RH, la délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté sera exercée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président d'Alès Agglomération, en suppléance, selon l'ordre de priorité suivant, par :

- 1 – Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA Ressources,
- 2 – Mme Florence PIERREDON, responsable de service RH.

ARTICLE 3 :

Les actes pris par Mme Nathalie PARISOT, responsable du service Cap'RH, dans les matières déléguées par Monsieur le président, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la responsable du service ».

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie PARISOT, responsable du service Cap'RH, les actes pris dans les matières déléguées par Monsieur le président par Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA Ressources, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des services ressources » et ceux pris par Mme Florence PIERREDON, responsable de service RH, portent la mention « pour le président et par délégation, la responsable de service RH ».

ARTICLE 5 :

L'exercice de ces délégations de signature débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 6 :

Monsieur le directeur général d'Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Nathalie PARISOT, Isabelle SCHMIDT et Florence PIERREDON.

Alès, le 27 JUIL. 2026

S36

Le Président

Christophe RIVENQ



Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du président d'Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.